



## *Ministère de la Culture*

*La Ministre*

Monsieur Roch-Olivier MAISTRE  
Conseiller maître  
Président de section  
Cour des comptes  
13, rue Cambon  
75100 PARIS

Paris, le 22 JUIN 2017

Nos réf. : TR/2017/P/16806/CMA

Monsieur le Conseiller maître,

Depuis plusieurs années, l'imbrication croissante des secteurs de la musique enregistrée et du spectacle vivant musical, et le développement de stratégies dites à « 360° », posent la question des modalités de soutien et de régulation de l'ensemble de la filière musicale.

Parallèlement à une politique de soutien à la musique (orchestres, opéras, SMAC, équipes artistiques, festivals...), le ministère s'est efforcé d'adapter les outils existants à cette nouvelle réalité : fusion du Bureau export de la musique et de Francophonie diffusion ; création de l'observatoire de l'économie de la filière musicale, dont la gestion a été confiée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ; création du Médiateur de la musique, qui a vocation à connaître des litiges impliquant l'ensemble de la filière ; plan Scènes de musiques actuelles (SMAC).

Les dispositifs de soutien et de régulation de l'ensemble du secteur musical sont répartis entre les deux administrations centrales compétentes (la direction générale de la création artistique et la direction générale des médias et des industries culturelles), les directions régionales des affaires culturelles, l'établissement public qu'est le CNV, les divers organismes d'intérêt général (Burex, Fonds pour la création musicale, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), Musiques françaises d'aujourd'hui...), ainsi que les sociétés de gestion collective.

A l'occasion du marché international de la musique (MIDEM) 2017, j'ai annoncé le lancement d'une réflexion sur la création d'une « maison commune de la musique », prenant en compte le rôle actuel du CNV. En effet, la filière musicale a vu son environnement économique se transformer en profondeur. Le marché de la musique enregistrée a renoué cette année avec la croissance, tiré par le dynamisme de l'offre légale et en particulier le streaming par abonnement. Les chiffres de l'export atteignent des niveaux inégalés. Le recours de plus en plus fréquent à l'autoproduction fait naître de nouvelles formes d'entrepreneuriat artistique et interroge le rôle des labels. Il ne s'agit donc plus tant d'amortir les effets d'une crise structurelle, que d'accompagner les transformations en cours, et de rechercher à mutualiser les moyens disponibles.

.../...

J'ai souhaité asseoir cette réflexion sur un diagnostic précis des besoins de la filière dans toutes ses composantes. Je vous sais gré d'avoir accepté de conduire ce diagnostic, ainsi que la réflexion sur les modalités de soutien à la filière musicale à l'aune de ce nouveau contexte.

Vous veillerez d'abord à dresser un état des lieux de la filière musicale et à recenser les enjeux auxquels elle est confrontée et qui justifient une intervention des pouvoirs publics, notamment pour promouvoir la diversité (dans la création comme dans la diffusion), soutenir l'émergence, accompagner les parcours des auteurs et des artistes, soutenir le rayonnement international, ou encore encourager la structuration des acteurs et la mutualisation. Vous tiendrez compte, à cet égard, des caractéristiques propres de cette filière, dont les besoins ne sauraient être évalués à l'aune des dispositifs mis en place dans d'autres secteurs. Vous serez attentifs à la prise en compte de la diversité des réalités territoriales.

Une fois ces besoins identifiés, vous explorerez les voies les plus adaptées pour y répondre. Vous formulerez des propositions sur :

- le périmètre d'activité : secteurs concernés, regroupement des organismes existants, répartition des compétences avec les administrations centrales et déconcentrées ;
- la gouvernance : composition des instances dirigeantes et relations avec l'État. Vous veillerez à concilier plusieurs objectifs : assurer l'expression de tous les intérêts en présence, garantir l'efficacité de la gouvernance et réaffirmer le rôle de l'État ;
- les modalités et la structure de son financement, au regard d'une évaluation précise et documentée des besoins identifiés.

Je souhaite que vous me présentiez, au début du mois de septembre 2017, une note d'étape comportant un diagnostic partagé et que vous me remettiez, à la fin du mois de septembre 2017, vos préconisations, assorties d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre.

Vous préciserez les conséquences éventuelles que vos préconisations pourraient emporter sur la gouvernance de l'observatoire de l'économie de la filière musicale créé par la loi du 7 juillet 2016 en formulant, le cas échéant, des propositions de modification du décret du 27 février 2017 relatif à cet observatoire.

Vous conduirez vos travaux en étroite concertation avec toutes les parties prenantes de la filière musicale que vous recevrez. Vous pourrez vous appuyer sur les services de la direction générale de la création artistique et la direction générale des médias et des industries culturelles, que vous associerez à vos réflexions, ainsi que le directeur général du CNV. Vous bénéficierez du concours d'un rapporteur qui sera désigné en accord avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller maître, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN